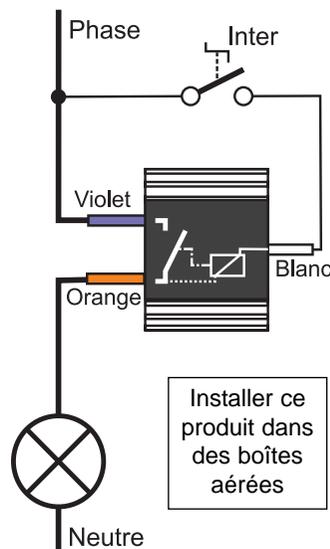


Câblage: Couper l'alimentation avant tout câblage !

Le Micromodule se câble en série dans le circuit. Connecter l'interrupteur simple allumage entre les fils violets et blanc. Connecter la phase ou le neutre sur le fil violet et le retour lampe sur le fil orange.

Caractéristiques techniques :

Puissance: mini. 3VA maxi. 500VA
Tension secteur: 230V +/-10% - 50HZ
Température ambiante: -20°C +40°C
Humidité relative: 0 à 99%



Installer ce produit dans des boîtes aérées

Mise sous tension : Le Micromodule mémorise son état de marche en cas de coupure secteur. Si le Micromodule était à l'arrêt avant la coupure secteur, il reste éteint. S'il était à la marche, il s'éclaire au niveau d'éclairage avant la coupure.

CHARGES COMPATIBLES

- Ampoules classiques
- Ampoules Halogène 220V
- Transformateurs ferromagnétiques
- Transformateurs toriques
- Transformateurs électroniques
- Aérateurs > à 10VA
- Moteurs universel ou asynchrone
- Relais ou contacteurs > à 10VA
- Fluorescent ballast électronique *
- Ampoule économique * (rajouter CHR3W en // sur une des ampoules)
- * Pas de variation.

NE CONVIENT PAS
AUX FLUORESCENTS
avec BALLAST
FERROMAGNETIQUE

MIT500 TEMPORISATEUR 5454254

UTILISATION : Le temporisateur MIT500 permet un éclairage temporisé

Préavis : Un petit flash indique l'extinction imminente dans 60 secondes. La lumière décroît alors toutes les 4 secondes de 10% environ jusqu'à l'extinction totale.

RÉGLAGE DURÉE : La minuterie est pré-réglée sur 2 minutes. Elle est réglable de 2 secondes à 4 heures par des basculements rapides et successifs de l'interrupteur. Le Micromodule répond un nombre de flash de confirmation équivalent au dernier chiffre du nombre d'appui (ex: 5 pour 25, 4 pour 14). Les réglages sont conservés en cas de coupure secteur. Le tableau au verso indique le nombre de basculements correspondants aux durées. Avant d'effectuer les basculements, la lumière peut être éclairée ou éteinte.

Verrouillage: Pour interdire toute modification, il suffit de verrouiller le Micromodule en faisant 21 basculements de l'interrupteur (réponse 1 flash). Le déverrouillage est toujours possible par 23 basculements de l'interrupteur (réponse 3 flashes).

MIV500 VARIATEUR 5454252

Eclairage - Extinction : Un simple basculement permet d'éteindre ou d'éclairer.

Variation : La variation se fait par plusieurs basculements courts (voir tableau ci contre).

Mémoire : Le premier basculement peut éclairer une intensité prédéfinie. Pour cela, il faut éclairer à la valeur désirée puis faire 9 basculements courts.

basculements	éclairage
1	Mémoire
2	100%
3	60%
4	40%
5	25%
6	10%

MIVT500 VARIATEUR TEMPORISATEUR 5454255

Le variateur temporisateur MIVT500 est un variateur couplé à un temporisateur. Il s'utilise et se règle exactement comme un temporisateur (MIT500) et un variateur (MIV500).

Tableau de réglage des durées

Bascul.*	Durées	Réponses
11	2 minutes	1 flash
12	4 minutes	2 flashes
13	8 minutes	3 flashes
14	15 minutes	4 flashes
15	30 minutes	5 flashes
16	1 heure	6 flashes
17	2 heures	7 flashes
18	4 heures	8 flashes
19	illimité	9 flashes

Bascul*	Fonctions	Réponses
21	Verrouillage	1 flash
23	Déverrouillage	3 flashes
24	Préavis OFF/ON	4 flashes
25	Durée en secondes	5 flashes
26	Durée en minutes	6 flashes

* Basculement rapides successifs sur l'inter avec 0.8 sec. maxi entre 2 basculement.

Toutes les durées réglées en minutes peuvent être transformées en secondes par 25 basculements rapides (réponse 5 flashes). Pour revenir en minutes il suffit de faire 26 basculements rapides (réponse 6 flashes).

Exemple: Réglage d'une durée de 15 secondes:

- 1 - Faire 25 bascul. pour une sélection des secondes (réponse 5 flashes).
- 2 - Faire 14 bascul. pour régler 15 secondes (réponse 4 flashes).

Produits fabriqués par Yokis - Montée des écureuils - 83210 Solliès Pont - France
Renseignements techniques sur www.yokis.fr ou par tel au 04 94 13 06 28

GARANTIE: En sus de la garantie légale instituée par les articles 1641 et suivant le code civil français, ce produit est garanti 5 ans à compter de sa date d'achat. L'ensemble du matériel devra avoir été utilisé conformément aux prescriptions qui lui sont propres et à l'usage auquel il est destiné. Le défaut ne devra pas avoir été causé par une détérioration ou un accident résultant de négligence, utilisation anormale ou un mauvais montage. Dans tous les cas, la garantie ne couvre que le remplacement des pièces défectueuses sans aucunes indemnités, préjudice subi et dommages et intérêts ne puissent être réclamés.